

*Initiatives ministérielles*

Le ministre des Finances a parfois tendance, et ce n'est certainement pas un affront personnel que je lui fais, à utiliser des mots assez forts. Il a accusé les gens de se défilier.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Il n'a pas aimé ce mot-là. Il devient chatouilleux.

**M. Young (Gloucester):** Le ministre des Finances a raison, je n'ai pas aimé cela. Cependant, j'étais préparé, car en novembre 1988 le ministre des Finances avait qualifié le chef du Parti libéral de l'époque de menteur, de couard et de tas d'autres mots tendres, lors de discussions sur la taxe sur les produits et services. Ce qui est important maintenant, je pense, c'est de regarder les quatre principes que le ministre des Finances et le gouvernement ont présentés.

Tout d'abord, il y a la visibilité. Le projet de loi C-62 est une mesure qui sera forcément modifiée, puisque les députés de la majorité membres du comité ont proposé des amendements et qu'il y en aura sans doute d'autres proposés par des députés.

Si vous regardez l'article 223, vous constaterez que la «visibilité» est loin d'être garantie. Tout ce qui est dit à l'article 223, à la page 128, du projet de loi, c'est ceci:

223. (1) L'inscrit qui effectue une fourniture taxable doit indiquer à l'acquéreur, selon les modalités réglementaires ou sur la facture ou le reçu délivré à l'acquéreur. . .

C'est l'expression «selon les modalités réglementaires» qui est intéressante, car lorsque nous avons interrogé les fonctionnaires du ministère des Finances, ils ont reconnu que nous avons raison et qu'il était impossible à une personne de savoir qu'elle avait versé la taxe sur les produits et services, à moins de faire les calculs elle-même.

Je vais lui donner l'exemple d'un consommateur canadien qui se rend au dépanneur. De nombreux articles y seront assujettis à la taxe de vente provinciale. Beaucoup seront visés par la taxe fédérale de vente, mais il sera tout à fait impossible à ce magasin de se munir du système lui permettant d'indiquer le montant de chaque taxe sur les divers articles. On peut imaginer le type de cauchemar dont la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et d'autres parlent.

Le critère de la visibilité n'est pas respecté. Pour être juste, il le sera dans certains cas. Cependant, on nous a dit fondamentalement qu'on ignorait la grandeur et l'emplacement des panneaux, qu'on ne savait pas s'ils seraient bilingues ou non et qu'on ne pouvait donc répondre à tous les types de questions que peuvent se poser les gens

qui devront administrer la taxe et la percevoir pour le compte du gouvernement.

Il y a également la soi-disant absence d'incidence sur les recettes. Le président du Comité des finances a été tout à fait honnête. Pratiquement au moment même où le ministre des Finances injuriait d'autres personnes au cours de la campagne électorale, le député de Mississauga-Sud précisait qu'à 9 p. 100, la taxe fédérale de vente permettrait d'accroître les recettes gouvernementales de 8 à 14 milliards de dollars. Bien entendu, avec une taxe à 7 p. 100, ce serait probablement de 4 à 5 milliards de dollars.

Les Canadiens croient-ils vraiment qu'un gouvernement mettrait en oeuvre une politique fiscale qui lui vaut de n'avoir plus la faveur que de 17 p. 100 environ de la population selon les sondages, qu'il engagerait de 4 000 à 5 000 nouveaux percepteurs d'impôt afin d'administrer le projet de loi et qu'il ferait face à tous les types de problèmes que lui infligent les Canadiens quotidiennement, s'il n'avait pas un programme caché?

Selon moi, il y aurait lieu d'examiner de près la soi-disant absence d'incidence sur les recettes. À la lumière de l'expérience vécue dans d'autres pays, le gouvernement fédéral est convaincu que malgré certains problèmes à court terme, lorsqu'il aura mis le régime en place, il aura probablement un peu plus d'argent à sa disposition et il pourra alors faire preuve de largesse juste avant les prochaines élections, afin de faire avaler la pilule aux gens.

• (1650)

En d'autres mots, les recettes camouflées qui seraient probablement générées par cette taxe réputée ne produire aucune nouvelle recette serviraient à tenter de faire accepter cette taxe. Ou bien cette taxe ne générera aucune nouvelle recette ou bien elle en générera. C'est pourquoi la Chambre de commerce du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et d'autres organismes ont déclaré que si cette taxe génère de nouvelles recettes, le gouvernement devrait les orienter directement vers la réduction du déficit et non pas s'en servir pour acheter l'électorat lors des prochaines élections.

L'équité aussi a une grande importance. Le gouvernement a déclaré que toute taxe sur les produits et services ou toute taxe de vente au détail devrait être juste. Il a présenté des chiffres censés démontrer que les ménages gagnant 30 000 \$ ou moins par année seraient avantagés par la TPS.

Ces chiffres ont été contestés par des économistes canadiens réputés, notamment par Neil Brook, dans son étude économique globale. Les crédits ne sont pas entièrement indexés. À cet égard, l'objectif d'équité n'a pas